SWISS VISCERAL SURGEONS

Tarif des émoluments

La formation approfondie en chirurgie viscérale (valable dès le 1er juillet 2024)

Taxe pour l'examen de formation approfondie

Examen de formation approfondie:

-	Examen de formation approfondie pour membres de la SSCV	CHF	2'500.00
-	Examen de formation approfondie pour non-membres	CHF	3'500.00

Dispositions transitoires (programme, chiffre 10.2):

-	Examen oral pour les membres de la SSCV	CHF	1'500.00
-	Examen oral pour les non-membres	CHF	2'500.00

La demande d'adhésion à la SSCV peut être déposée en ligne au plus tard 4 semaines avant l'examen (voir le site www.viszeralchirurgie.ch).

Prestations dans le domaine des titres de formation post-graduée

Renseignements et conseils écrits donnés par la commission de formation

-	moins de 2 heures	CHF	300.00
-	plus de 2 heures	CHF	400.00

Établissement d'un duplicata (diplôme) CHF 200.00
(frais de port en sus pour un envoi à l'étranger)

Octroi du titre de formation approfondie

-	pour membres de la SSCV	CHF	1'500.00
-	pour non-membres	CHF	2'000.00

La demande d'adhésion à la SSCV peut être déposée en ligne en même temps que la demande de titre (voir site www.viszeralchirurgie.ch).

Les frais de titre sont facturés lors de l'attribution du titre et doivent être payés dans les 30 jours. L'impression du diplôme et l'annonce à l'ISFM pour l'inscription dans le registre officiel des médecins n'ont lieu qu'après réception du paiement. L'inscription dans le registre officiel des médecins et l'impression du diplôme n'ont lieu qu'après réception du paiement.

Formation Approfondie en chirurgie viscérale
Secrétariat SSCV, Bahnhofstrasse 55, Postfach, 5001 Aarau 1, +41 62 836 20 84, sgvc@meister-concept.ch

SWISS VISCERAL SURGEONS

Recertification

La Société suisse de chirurgie viscérale reconnaît l'attestation du devoir de formation continue dans le domaine du spécialiste en chirurgie (diplôme de formation continue) comme recertification (programme de chirurgie viscérale, chiffre 7.2). La SSCV contrôle l'attestation de formation continue.

Délivrance d'un nouveau diplôme après recertification (sur demande)	CHF	200.00

Prestation dans le domaine des établissements de formation post-graduée

Reconnaissance / classification des établissements de formation post-graduée

Décisions de la commission de formation concernant la reconnaissance, le changement de catégorie (sur demande) ou la réévaluation d'un établissement de formation (en cas de changement de responsable)	CHF	2'000.00

Visites

- Taxe de visite	CHF	6'500.00
- Taxe de visite en cas de procédure de visite simplifiée (jusqu'à 5 personnes en formation continue au maximum)	CHF	5'500.00

Opposition

Coûts de la procédure d'opposition, selon le temps consacré	CHF à CHF	500.00 5'000.00

Une avance pour frais de procédure à hauteur des coûts présumés sera perçue.